



Pour un Valois des salaires.

Les employeurs du service public de la culture appellent la ministre de la culture et ses collègues du gouvernement (ministre de l'économie, ministre des comptes publics, ministre du travail) à organiser une conférence nationale sur les salaires dans les premières semaines de 2023.

Le retour de l'inflation, dans des proportions inédites depuis des décennies, bouleverse le modèle économique du spectacle vivant public et fait peser, après la crise sanitaire, un nouveau risque vital sur notre écosystème. Ce alors même que nous menons des travaux sur le modèle de production et de diffusion du spectacle vivant.

En effet, les entreprises du service public de la culture ne sont pas indépendantes financièrement, leur budget étant lié aux subventions en provenance du ministère de la culture et des collectivités territoriales. Les entreprises sont dans une relation ascendante à l'égard de leurs financeurs. Les NAO de branche – et surtout celles au sein des entreprises – ne peuvent être déconnectées des ressources, lesquelles sont pour l'essentiel extérieures à l'entreprise dans laquelle elles se négocient.

A cet égard, le rapport de la Cour des comptes de 2022 est éloquent quand il note « depuis 10 ans, une stabilité des crédits de (la) création », ce qui s'apparente à une baisse réelle en valeur de près de 25 %. Le rapport constate ensuite, précisément sur les questions relatives aux salaires et rémunérations : « 66 % des salariés du secteur sont intermittents, 19% sont employés en CDD et seulement 15 % en CDI. (...) Un quart des actifs du secteur exerce plusieurs métiers différents avec de grandes disparités. (...) Les masses salariales sociales annuelles brutes déclarées sont inférieures à 3.004 euros et pour un quart des salariés, elles sont de plus de 10.253 euros par an. (...) » **Les professionnels de la culture perçoivent des revenus inférieurs de 26 % à ceux des autres actifs en emploi. »**

C'est la raison pour laquelle nous avons déjà alerté les partenaires publics dans le cadre de la NAO 2021. Il faut dès à présent préparer une étape nouvelle à franchir l'an prochain. L'État tout seul ne pourra rien, en revanche, seul l'Etat peut jouer le rôle de l'accélérateur des coopérations.

.../....

La conférence que nous appelons de nos vœux devra rassembler l'ensemble des partenaires des politiques publiques de la culture, c'est-à-dire les professionnels, les salariés (cadres, non cadres, directions), l'État et les collectivités territoriales. Elle devra se décliner dans un deuxième temps, sur tout le territoire par le biais des Coreps.

Un diagnostic de la situation de notre branche aura été préalablement réalisé afin de partager une analyse précise sur l'état des salaires et réfléchir aux conditions des solutions à élaborer dans une dynamique pluriannuelle.

Une méthodologie devra également être élaborée. Les entreprises n'entendent plus être seules dans une négociation pour lesquelles elles n'ont pas la main sur la partie recette. C'est la raison pour laquelle les entreprises de service public proposent de débattre d'une modalité spécifique de la négociation obligatoire annuelle afin que tous les accords signés dans la branche soient formellement opposables à l'ensemble des partenaires publics cofinanceurs.

La gravité de la situation de l'emploi dans notre secteur est nouvelle ; les tensions sur certains métiers sont aujourd'hui une réalité observée par tous les acteurs qui imposent de se mettre autour de la table. Les partenaires sociaux seuls n'ont pas la réponse à la crise salariale. C'est la raison pour laquelle les employeurs des entreprises de service public de la culture en appellent à la ministre de la culture et à tout le Gouvernement.

21 octobre 2022